

BILAN ACTIF

Désignation : Reims en Fêtes	Date	31/12/2018
Adresse : 26 rue du Docteur Albert Schweitzer 51100 REIMS	Durée N :	12 mois
N° Siret : 32207654800047	Code APE : 923D	Durée N-1 : 12 mois

	ACTIF	Montant brut	Amortissements	31/12/2018	31/12/2017
A C T I F I M M O B I L I S E	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais d'établissement				
	Frais de recherche et de développement				
	Concessions, brevets, logiciels				
	Fonds commercial (1)				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Avances, acompte immobilisat incorp				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
	Constructions				
	Inst. Technique, matériel, outillage				
	Autres immobilisations corporelles	30 028	27 807	2 221	2 516
	Immobilisations en cours				
	Avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Autres participations				
	Créances rattachées à participations				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
	Autres immobilisations financières	229		229	229
	TOTAL I	30 257	27 807	2 450	2 746
A C T I F C I R C U L A N T	STOCK ET EN-COURS				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises				
	Avances, acptes versés s/ commandes				
	CREANCES (3)				
	Créances usagées et comptes rattachés	5 603	5 603	0	0
	Autres créances	1 025		1 025	1 025
	Valeurs mobilières de placement	10 219		10 219	10 044
	Disponibilités	83 102		83 102	71 108
	TOTAL II	124 060	5 603	118 457	105 577
	Charges à répartir s/ plusieurs exerc (III)				
	Primes de remboursement des emprunts (IV)				
	Ecart de conversion actif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	154 317	33 410	120 907	108 323
(1) Droit au bail					
(2) Dont à moins d'un an					
(3) Dont à plus d'un an.....					

ENGAGEMENTS RECUS

Legs nets à réaliser :

- . Acceptés par les organes statutaires compétents
- . Autorisés par l'organisme de tutelle

Dons en nature restant à vendre

BILAN PASSIF

en Euros

Désignation : Reims en Fêtes		Date : 31/12/2018	
	PASSIF	31/12/2018	31/12/2017
FONDS ASSOCIATIFS	FONDS PROPRES		
	Fonds associatifs sans droit de reprise	97 857	97 857
	Donation avec contre partie actif		
	Subventions d'investissements Affectés a des biens renouvelables		
	Réserves		
	Report à nouveau (hors résultats sous contrôle de tiers financeurs)	41 708	41 532
	TOTAL I	56 149	56 325
	REPORT A NOUVEAU (sur résultats sous contrôle de tiers financeurs)		
	EXCEDENT / INSUFFISANCE DE RESSOURCES	15 548	- 175
	TOTAL II	15 548	- 175
	AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
	Fonds associatifs avec droit de reprise		
	Ecart de réévaluation		
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	36 882	36 882
	Subventions investissements véhicule		
	Droits des propriétés (commodat)		
	TOTAL III	36 882	36 882
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	TOTAL IV		
	FONDS DEDIES		
	Sur subventions de fonctionnement		
	Sur dons manuels affectés		
	Sur legs et donations affectées		
	TOTAL V	-	-
	TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	108 580	93 032
DETTES	DETTES		
	Emprunts obligataires (1)		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1) (2)		
	Emprunts, dettes financières divers (1)		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés		
	Dettes fiscales et sociales	7 132	10 543
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	4 476	4 748
	Produits constatés d'avance	720	
	TOTAL VI	12 328	15 291
	Ecart de conversion passif (VII)		
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI+VII)	120 908	108 323
(1) Dont à plus d'un an			
Dont à moins d'un an			
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques..			
ENGAGEMENTS DONNES			
NEANT			

COMPTE DE RESULTAT 2018

en Euros

Désignation : Reims en Fêtes		Date : 31/12/2018	
Rubriques		31/12/2018	31/12/2017
Ventes de marchandises			
Production vendue : - biens			
- services		190 665	175 140
CHIFFRE D'AFFAIRES NET		190 665	175 140
Production stockée			
Production immobilisée			
Subvention d'exploitation		420 869	415 877
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			
Subvention Fondation Abbé Pierre			
Autres produits		875	987
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION I		612 409	592 004
Achats de marchandises			
Variation de stock (marchandises)			
Achat matières premières, autres approvisionnements			
Variations de stock (matières premières et approvisionnements)			
Autres achats et charges externes		507 071	506 892
Impôts, taxes et versements assimilés		12 481	12 623
Salaires et traitements		49 119	48 325
Charges sociales		22 681	22 372
Dotations d'exploitation :			
Sur immobilisations - dotations aux amortissements		1 373	1 441
Sur immobilisations - dotations aux provisions			
Sur actifs circulant : dotations aux provisions		5 603	
Pour risques et charges : dotations aux provisions			
Autres charges			
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION II		598 328	591 652
RESULTAT COURANT NON FINANCIER (I-II)		14 081	352
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun :			
Excédent attribué ou déficit transféré III			
Déficit supporté ou excédent transféré IV			
Produits financiers :			
Produits financiers de participations			
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
Autres intérêts et produits assimilés		958	687
Reprises sur provisions et transferts de charges			
Différences positives de change			
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
Transfert de charges financières			
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS V		958	687
Charges financières :			
Dotations financières aux amortissements et provisions			
Intérêts et charges assimilées		-	-
Différences négatives de change			
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement			
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES VI		-	-
2. RESULTAT FINANCIER (V-VI)		958	687
3. RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-VI)		15 039	1 039

COMPTE DE RESULTAT 2018

Désignation : Reims en Fêtes

Date : 31/12/2018

<i>Rubriques</i>	31/12/2018	31/12/2017
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	57	24
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Produits sur immobilisations corporelles		
Produits sur exercices antérieurs	689	
Reprises sur provisions et transfert de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS VII	746	24
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	237	1 238
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES VIII	237	1 238
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	509	- 1 214
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise IX		
Impôts sur le bénéfice X		
(1) TOTAL DES PRODUITS (I+III+V+VII)	614 113	592 715
(2) TOTAL DES CHARGES (II+IV+VI+VIII+IX+X)	598 565	599 566
+ Reprise sur Fonds dédiés		
- Engagement à réaliser sur ressources affectées		
	15 548	- 175
Y compris :		
- redevances de crédit-bail mobilier		
- redevances de crédit-bail immobilier		
Evaluation des contributions volontaires en nature		
Produits		
Bénévolat	60 665	61 518
Prestations en nature	131 884	164 589
Dons en nature		
Total	193 402	226 107
Charges		
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services	131 884	164 589
Personnel bénévole	60 665	61 518
Total	193 402	226 107
(1) Dont produits afférent à des exercices antérieurs		
(2) Dont charges afférent à des exercices antérieurs		



1 - PRESENTATION DES COMPTES

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan
- le compte de résultat
- L'annexe

Ces documents forment un tout et sont certifiés en tant que tels.

2 - METHODES GENERALES

* Convention de principe

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2018 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendances des exercices

et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments est la méthode des coûts historiques.

* Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production le cas échéant.

* Amortissements et immobilisations

Les tableaux pour dépréciation sont calculés suivant la durée de vie prévue des biens (voir tableaux d'amortissements joints).

* Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

* Valeurs mobilières de placement

La valeur brute des valeurs mobilières de placement est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. Les valeurs mobilières de placement s'élèvent à 10 219.00 € au 31/12/2018.

* Fait marquant

NEANT



*** Autres points**

En 2014 l'association a payé une somme de 60 000 € à une société de production de spectacles, en vertu d'un contrat signé le 23 juin 2014, pour la réalisation d'une projection monumentale retraçant l'histoire de la Ville de Reims.

Pour éviter d'éventuels risques juridiques liés à la réalisation de ce spectacle, celui-ci a été annulé et le contrat a été dénoncé par l'association le 18 juillet 2014.

Ce contrat prévoyait une pénalité compensatoire complémentaire de 46 800 € en cas de résiliation. Après échanges entre l'association et la société de production de spectacle au mois de juillet 2014, et, en l'absence de procédure juridique ou de réclamation engagées par cette société depuis, il est peu probable que cette somme soit réclamée. En conséquence, aucune provision n'a été comptabilisée à ce titre dans les comptes arrêtés au 31 décembre 2018.



3) TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

Immobilisations	au 31/12/2017	Acquisitions	Diminutions	au 31/12/2018
Incorporelles				
- Logiciels	-			-
Corporelles				
- Terrains nus	-			-
- Terrains boisés	-			-
- Bâtiments	-			-
- Matériel transport	-			-
- Matériel bureau info	7 873,57	1 077,90		8 951,47
- Mobilier	2 997,64			2 997,64
- Matériel d'activités	16 345,20			16 345,20
- Matériel et Outillage	1 734,89			1 734,89
Financières	228,67			228,67
Totaux	29 179,97	1 077,90		30 257,87

4) TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

Immobilisations	au 31/12/2017	Dotations	Reprises	au 31/12/2018
Incorporelles				
- Logiciels	-			-
Corporelles				
- Terrains nus	-			-
- Terrains boisés	-			-
- Bâtiments	-			-
- Matériel transport	-			-
- Matériel bureau info	7 873,57			7 873,57
- Mobilier	2 997,64			2 997,64
- Matériel d'activités	13 828,74	1 372,59		15 201,33
- Matériel et Outillage	1 734,89			1 734,89
Financières	-			-
Totaux	26 434,84	1 372,59		27 807,43

Les amortissements sont calculés suivant la durée de vie prévue des biens, soit :

- matériel de bureau et informatique : 5 ans, mode linéaire
- mobiliers : 5 ans, mode linéaire
- autres matériels : 5 ans, mode linéaire

5) TABEAU DES PROVISIONS

Provisions	au 31/12/2017	Dotations	Reprises	au 31/12/2018
Provisions réglementées	-			-
Provisions pour risques	-			-
Provisions pour charges	-			-
Provisions pour dépréciations				
- créances	-	5603,00		5603,00
- éléments financiers	-			-
Totaux	-	5603,00		5603,00

6) ETAT DES CREANCES ET DES DETTES

	2018	2017
(a) créances à moins d'un an.....	30 739,32	24 425,48
(a) créances à plus d'un an.....	-	-
(a) dettes à + un an et - 5 ans	-	-
(a) dettes à moins d'un an.....	17 930,90	15 290,53

7) ETAT DES CHARGES A PAYER

Au 31/12/2018, les charges à payer se composent :

des provisions pour congés payés :	2 045 €
des charges sociales sur congés payés :	884 €
des charges à payer divers :	4 476 €

8) ETAT DES CHARGES ET PRODUITS CONSTATEES D'AVANCES

Au 31/12/2018, les charges constatées d'avance s'élèvent à 24111,32 € et se composent :
d'un acompte versé pour le cirque éducatif 2019 : 20 000 €
diverses charges constatées d'avance : 4111,32 €

9) TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS



Compte	Libellé	31/12/2018	31/12/2017	Variations
1021000	Patrimoine	97 857,19	97 857,19	0,00
	ss total 1	97 857,19	97 857,19	0,00
1023000	Subv invt nr Europe			
1023100	Subv invt nr Etat			
1023200	Subv invt nr Région			
1023300	Subv invt nr Département			
102600	Subv invt nr Ville	36 882,17	36 882,17	
	ss total 2	36 882,17	36 882,17	
	TOTAL FONDS ASSOCIATIF	134 739,36	134 739,86	
1033100	Subv int avec droit de reprise			
1036100	Souscriptions			
1039100	Subv int avec dr rapportée au résultat			
	ss total 3	-	-	-
1062000	Fonds de réserve pour investissement			
1065000	Fonds de réserve générale			
	ss total 4	-	-	-
1190000	Report à nouveau négatif	-41 707,70	-41 532,39	-175,31
110000	Report à nouveau			
	ss total 5	-41 707,70	-41 532,39	-175,31
	TOTAL FONDS ASSOCIATIF ET RESERVES	93 031,66	93 207,47	-175,31
1310000	Subv invest renouv Europe			
1311000	Subv invest renouv Etat			
1312000	Subv invest renouv Région			
1318000	Subv invest renouv Ville			
1391000	Qp subv int rapportée au résultat Europe			
1391100	Qp subv int rapportée au résultat Etat			
1391200	Qp subv int rapportée au résultat Région			
1391800	Qp subv int rapportée au résultat Ville			
	ss total 6			
158000	Provision pour charges			
	ss total 7		-	
1674100	Avances conditionnées			
	ss total 8	-	-	-
	ss total 9	-	-	-
	COMPTES DE CAPITAUX	93 031,66	93 207,47	-175,31



10) Engagements hors bilan

A. Il n'existe pas de fonds dédiés au 31/12/2018.

B. Au 31/12/2018, le personnel salarié travaillant pour l'association a une moyenne d'âge peu élevée. Les indemnités futures de départ à la retraite, peu significatives, ne font pas l'objet d'une provision.

11) Montant des rémunérations versées aux 3 plus hauts cadres dirigeants.

Conformément à l'article 20 de la Loi n° 2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif, l'association est amenée à communiquer le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles ou salariés.

Au cas particulier, il est rappelé que les Administrateurs ne sont pas rémunérés, ne bénéficient pas d'avantages en nature et que l'Association n'emploie pas de personnel cadre.

12) Contributions volontaires en nature

A. La ville de Reims a fourni les prestations en nature suivantes à titre gratuit à notre Association :

- Cirque éducatif :
 - 26 108.56 €
- Fêtes Johanniques :
 - 86 344.18 €
- Fête nationale :
 - 16 898.67 €

B. La Communauté Urbaine du Grand Reims a fourni les prestations en nature suivantes à titre gratuit à notre Association :

- Valeur globale 2532.79 €

La valeur globale de ces prestations en nature a été évaluée par la Ville de Reims à un montant de 131 884.20 Euros. Le montant a été comptabilisé au pied du compte de résultat.



C. Les heures de bénévolat effectuées pour l'association s'élèvent à 4 177 heures et représentent une valeur de 60 665 euros. Ces heures ont été valorisées au SMIC horaire au 1^{er} janvier 2018 (9,88 €) en prenant en compte un taux de charges patronales de 47 %.



13) Divers :

Modification du siège de l'association au 26 rue du Docteur Albert Schweitzer à Reims.

Engagements

Pas de fonds dédiés

REIMS EN FÊTES

Siège social : 26, rue du Docteur Albert Schweitzer - 51100 Reims

Association régie par la loi du 1^{er} juillet 1901

N°siren : 322 076 548

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

REIMS EN FÊTES

Comptes Annuels

Exercice clos

le 31 décembre 2018

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Aux membres de l'association REIMS EN FÊTES,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association REIMS EN FÊTES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

REIMS EN FETES*Comptes Annuels**Exercice clos**le 31 décembre 2018***Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et le rapport financier et dans les autres documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider de l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association..

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que des informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

REIMS EN FETES

Comptes Annuels

Exercice clos

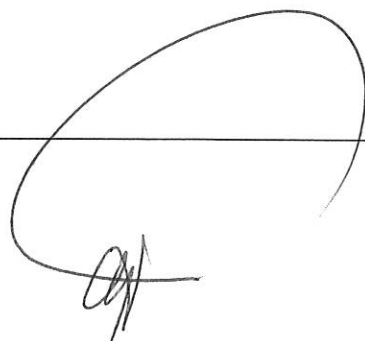
le 31 décembre 2018

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent des opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Bezzannes, le 22 mai 2019

Le Commissaire aux comptes

M A Z A R S



PASCAL EGO